

## **SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE D'EXPLOITATION ET FINANCIER 2021 LA CRAU ENERGIES VERTES DSP 12/024**

Par la convention N°12/024 notifiée le 13/02/2012, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, devenue la Métropole d'Aix-Marseille Provence, a confié au groupement solidaire d'entreprises constitué des sociétés Verdesis France (devenue Dalkia Biogaz) et GRS Valtech, la valorisation énergétique du biogaz du centre de stockage de déchets de La Crau, y compris l'entretien et le réglage du réseau de biogaz et le traitement des lixiviats.

### **1) Compte-rendu technique**

L'exploitation de l'installation a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2014. L'année 2021 est la septième année d'exploitation complète. Celle-ci a permis de valoriser 19,8 millions Nm<sup>3</sup> de biogaz avec un taux de méthane moyen de 35 % légèrement inférieur à celui de l'année 2020 (39%).

L'énergie électrique issue de cette valorisation représente 26 348 MWh électriques. De plus, ont été valorisés 22 167 MWh thermiques afin de procéder au traitement de 4 526 m<sup>3</sup> de lixiviats dans les 12 modules Nucléos. Ces lixiviats sont acheminés depuis un bassin de rétention jusqu'à l'installation de traitement à l'aide d'une station de pompage enterrée.

Durant cette septième année d'exploitation, le taux moyen de disponibilité de l'installation s'élève à 96 % avec une puissance de 5,2 MW installés.

Il convient de noter qu'afin d'obtenir le tarif de la prime à l'efficacité énergétique le coefficient optimal de rendement est fixé à 70 % et que pour 2021, ce coefficient atteint un taux satisfaisant de 71 % (75 % en 2020).

### **2) Compte-rendu financier**

Les résultats de la société sont très satisfaisants. La vente de l'électricité ainsi que de la chaleur a généré un chiffre d'affaires de 3 458 126 (- 200 000 euros par rapport à 2020)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 585 540 € soit une diminution de 106 325 € par rapport à 2020.

La redevance versée par le Déléataire à la Métropole pour l'année s'est élevée à 182 000 €, auquel il convient d'ajouter l'actualisation de 37 674 €, soit un montant total de 219 674 € au titre de l'année 2021. L'entretien de réseau de biogaz est à la charge du Déléataire et représente une économie pour la collectivité d'environ 430 000 €.

Le résultat net du Déléataire s'est établi à 606 558 € (836 996 € en 2020 et 1 096 436 € en 2019).

Pour rappel, aucune contribution n'est versée par la Collectivité au Déléataire.